

MARCHÉ DE SERVICE - PROCÉDURE ADAPTÉE
en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 27 Mars 2016

POUVOIR ADJUDICATEUR

SICALA de Haute-Loire

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)



**Contrat territorial
Haut-Lignon**

CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON

ÉTUDE BILAN / ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Partie externalisée de l'étude :

- **Évaluation des travaux et des actions du contrat**
 - **État actuel des milieux**
 - **Étude du fonctionnement de la procédure**
 - **Évaluation du Contrat Territorial**

Référence du marché : 2016-05-JFL

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(C.C.T.P.)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

Table des matières

CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	3
LE TERRITOIRE DU HAUT-LIGNON.....	3
HISTORIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON.....	3
L'AVENIR DU CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON.....	6
DÉROULEMENT DE L'ÉTAPE BILAN DU CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON.....	6
OBJECTIFS DE LA MISSION.....	8
CONTENU DE LA MISSION DU PRESTATAIRE.....	9
ÉVALUATION DES TRAVAUX ET DES ACTIONS MENÉS DANS LE CADRE DU CTHL.....	9
ÉVOLUTION ENTRE L'ÉTAT DES LIEUX INITIAL ET ACTUEL.....	10
ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL.....	11
ÉTUDE DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCÉDURE.....	11
<i>État des lieux de la procédure.....</i>	<i>12</i>
<i>Analyse et appropriation de la démarche et de ses objectifs.....</i>	<i>13</i>
<i>Évaluation/estimation du fonctionnement et de la mise en œuvre de la procédure par l'ensemble des acteurs et partenaires.....</i>	<i>13</i>
ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL.....	14
CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS.....	15
CONDITIONS DE RÉALISATION.....	16
ANIMATION, COORDINATION.....	16
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	17
RENDU DE LA PRESTATION.....	17
PRÉSENTATION DES OFFRES.....	18
PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS RÉALISÉS.....	19

1. Contexte de l'étude

1.1. Le territoire du Haut-Lignon

Le bassin versant du Haut Lignon est situé au Sud sur le plateau du Mezenc-Meygal et au Nord sur le plateau de Montfaucon. Il s'étend depuis les sources du Lignon jusqu'au barrage de la Chapelette ce qui représente une **surface de 354 km²**.

Le Lignon prend sa source au lieu-dit « La croix de Peccata » sur le versant nord du massif du Mezenc, à 1540 mètres d'altitude.

Le **réseau hydrographique du bassin versant s'étend sur 385 km** avec un réseau secondaire dense.

Les principaux affluents du Lignon sont :

- Rive gauche : Les Merles, La Ligne, Le Joux, La Surenne
- Rive droite : Le Lioussel, Le Monastier, La Sérigoule, Les Mazeaux et le Trifoulou

Le bassin versant comprend également les ruisseaux de la Brossettes et du Mousse qui se jettent directement dans la retenue du Barrage de Lavalette.

Le bassin versant est situé sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur deux départements : la Haute-Loire et l'Ardèche.

Il compte une population d'environ 12 200 habitants, en hausse dans le Nord du bassin versant (du fait de la proximité de l'agglomération stéphanoise), et les deux principales agglomérations sont Tence (3149 habitants) et le Chambon-sur-Lignon (2570 habitants). L'activité touristique contribue à augmenter la population en période estivale.

Les rejets d'eaux usées sont traités par 22 stations d'épuration représentant une capacité d'environ 9 500 EH ou par des dispositifs d'assainissement individuels.

Le territoire du bassin versant est majoritairement occupé par des prairies et systèmes culturaux (à 60 %) puis par des forêts.

L'activité économique est dominée par l'agriculture, tournée dans ce secteur vers l'élevage bovin laitier et allaitant.

L'activité industrielle y est peu développée et relève essentiellement de petites entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des métiers de l'automobile et de l'agro-alimentaire.

Enfin, le bassin versant compte quatre prélèvements d'eau potable sur cours d'eau, de nombreux prélèvements sur sources et plusieurs au niveau du complexe Lavalette / La Chapelette dont notamment la prise d'eau forcée qui assure l'alimentation en eau potable d'une partie de l'agglomération stéphanoise.

Le barrage de Lavalette, propriété de Saint-Étienne Métropole, d'une capacité de plus de 40 millions de m³ alimente ainsi plus de 430 000 personnes sur l'est de la Haute-Loire et de l'agglomération de Saint-Étienne.

1.2. Historique du Contrat Territorial du Haut-Lignon

Le Contrat Territorial du Haut-Lignon est entré en phase opérationnelle le 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 29 juin 2017. Il a pour finalité de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux de **bon état écologique des rivières et masses d'eau du bassin versant** (le Haut-Lignon, la Brossettes et la retenue de Lavalette), tels que fixés par l'Union Européenne.

Les objectifs de ce contrat étaient :

- Obtenir et maintenir sur l'ensemble du bassin versant du Haut-Lignon une bonne qualité des eaux par des travaux d'assainissement et des actions destinées à réduire les pollutions diffuses,
- Restaurer et entretenir les milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique (travaux de restauration, continuité écologique...),
- Mieux connaître la vulnérabilité et sensibiliser aux risques d'inondation,
- Gérer au mieux la ressource et les périodes de crise,
- Valoriser le patrimoine rivière et son respect par les différents usagers.

Les principales missions étaient les suivantes :

- des **travaux** réalisés sur les cours d'eau et les milieux associés. Ils consistent à restaurer les berges dégradées par des techniques douces, à restaurer la végétation rivulaire assurant le rôle de filtre naturel de l'eau, à restaurer des zones humides et à aménager ou effacer certains ouvrages hydrauliques pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire ;
- des actions de **communication**, d'**animation** et de **conseils** auprès des exploitants agricoles, entrepreneurs et exploitants forestiers du bassin versant permettent de participer à la réduction des transferts d'éléments (phosphore, nitrates, sables...) vers les cours d'eau (exemples : démonstrations techniques, travaux sur les bâtiments agricoles, échanges d'expériences, mises en place de MAEC dans le cadre du PAEC du Haut-Lignon...) ; l'animation agricole a été importante sur le territoire dans le cadre du contrat
- des **études** et **travaux** portant sur les équipements d'assainissement collectif sont réalisés par les collectivités pour améliorer la qualité des rejets domestiques ;
- s'ajoutent à ces actions prioritaires, des actions de **communication** pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, des actions destinées à économiser et préserver la ressource en eau potable ainsi que des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires.

Ces objectifs se déclinaient en actions réparties par volets :

- - le **volet 1** vise à améliorer la qualité de l'eau par des actions sur l'assainissement et les pollutions diffuses,
- - le **volet 2** vise à améliorer la qualité des milieux aquatiques et la morphologie des cours d'eau par des travaux sur le lit et les berges,
- - le **volet 3** est destiné à la sensibilisation, la communication et l'animation du Contrat Territorial.

Le bilan à mi-parcours du Contrat Territorial du Haut-Lignon a pris en compte les actions réalisées à partir de la signature du Contrat en juin 2012 jusqu'au mois de mai 2015, ce qui correspond à trois années de mises en œuvre.

Il a permis de faire le point sur les actions réalisées et sur les actions prévues dans la programmation initiale, qui est apparue comme très ambitieuse.

En effet, il est ressorti de ce bilan à mi-parcours que, dans le diagnostic initial, l'ensemble des problématiques du bassin versant ont été diagnostiquées, chiffrées et programmées sans priorisation ni prise en compte des moyens techniques et humains de la structure porteuse du contrat.

Grâce à ce bilan à mi-parcours, le SICALA a été en mesure de proposer un avenant à la programmation du Contrat Territorial du Haut-Lignon courant de sa validation par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en juin 2016 jusqu'à la fin du contrat en juin 2017.

L'ensemble de ces documents sont à disposition des candidats sur simple demande.

Le bassin versant s'étend sur **dix-huit communes de Haute-Loire et cinq communes d'Ardèche** (cf. annexe 1 : Carte du bassin versant du Haut-Lignon et du périmètre du SAGE Lignon du Velay)

Dpt	Communauté de communes (CC)	Commune	Superficie dans le BV
43	CC des Sucs	Grazac	2 km ²
43	CC des Sucs	Lapte	12 km ²
43	CC des Sucs	Yssingeaux	1 km ²
43	CC des Sucs	Araules	8 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Mas-de-Tence	13 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Mazet-Saint-Voy	45 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Saint-Jeures	26 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Tence	52 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Chambon-sur-Lignon	41 km ²
43	CC du Haut-Lignon	Chenereilles	14 km ²
43	CC du Pays de Montfaucon	Montfaucon-en-Velay	4 km ²
43	CC du Pays de Montfaucon	Raucoules	3 km ²
43	CC du Pays de Montfaucon	Montregard	28 km ²
43	CC du Mézenc Loire Meygal	Vastres	18 km ²
43	CC du Mézenc Loire Meygal	Chaudeyrolles	17 km ²
43	CC du Mézenc Loire Meygal	Champclause	14 km ²
43	CC du Mézenc Loire Meygal	Fay-sur-Lignon	13 km ²
43	CC du Mézenc Loire Meygal	Saint-Front	10 km ²
07	CC du Val'Eyrieux	Saint-Agrève	2 km ²
07	CC du Val'Eyrieux	Saint-André-en-Vivarais	6 km ²
07	CC du Val'Eyrieux	Devesset	14 km ²
07	CC du Val'Eyrieux	Mars	10 km ²
07	CC du Val'Eyrieux	Saint-Clément	1 km ²
Superficie totale du bassin versant			354 km ²

Communes concernées par le contrat territorial du Haut-Lignon

La surface du bassin versant comprise en Haute-Loire représente 90 % du bassin versant et celle comprise en Ardèche représente 10 %.

1.3. L'avenir du Contrat Territorial du Haut-Lignon

La **Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lignon du Velay** réunie le **27 mai 2015** a retenu dans le choix de la stratégie, une disposition consacrée à l'**extension du Contrat Territorial du Haut-Lignon sur l'ensemble du périmètre du SAGE** y compris les bassins versants du Lignon aval et de la Dunière (disposition 3.6 « Poursuivre et renforcer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau »). Cette démarche a également été retenue lors de la CLE de validation du projet du SAGE du 07 octobre 2016.

De plus, lors d'une rencontre en date du **25 novembre 2015**, entre le président du SICALA et le directeur de la délégation Allier-Loire-Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), la question de l'**avenir du Contrat Territorial du Haut-Lignon** a été abordée.

Un contrat territorial mené à l'échelle du territoire du SAGE Lignon du Velay semblait donc être la démarche la plus cohérente pour les acteurs concernés : c'est pour cela qu'un **dossier de candidature pour l'élaboration du Contrat Territorial du Lignon du Velay** a été déposé à l'AELB par le SICALA en novembre 2016.

2. Déroulement de l'étape Bilan du Contrat Territorial du Haut-Lignon

L'étude bilan a pour objet de réaliser le **bilan technique, fonctionnel et l'évaluation du Contrat Territorial du Haut-Lignon**, qui s'est déroulé sur la période 2012-2017, et d'engager dans un second temps la réflexion sur les perspectives de cette démarche.

Dans le cadre du bilan du Contrat Territorial, le Comité de Pilotage et le SICALA ont décidé de réaliser en interne plusieurs volets de cette étude, notamment dans un but d'optimisation des moyens, des connaissances du territoire et des compétences.

La mise en œuvre de ce bilan doit permettre de fournir un état des lieux actualisé, de dresser une évaluation du déroulement du Contrat et des actions, de dégager les points forts et/ou de faiblesse de l'ensemble de cette action publique.

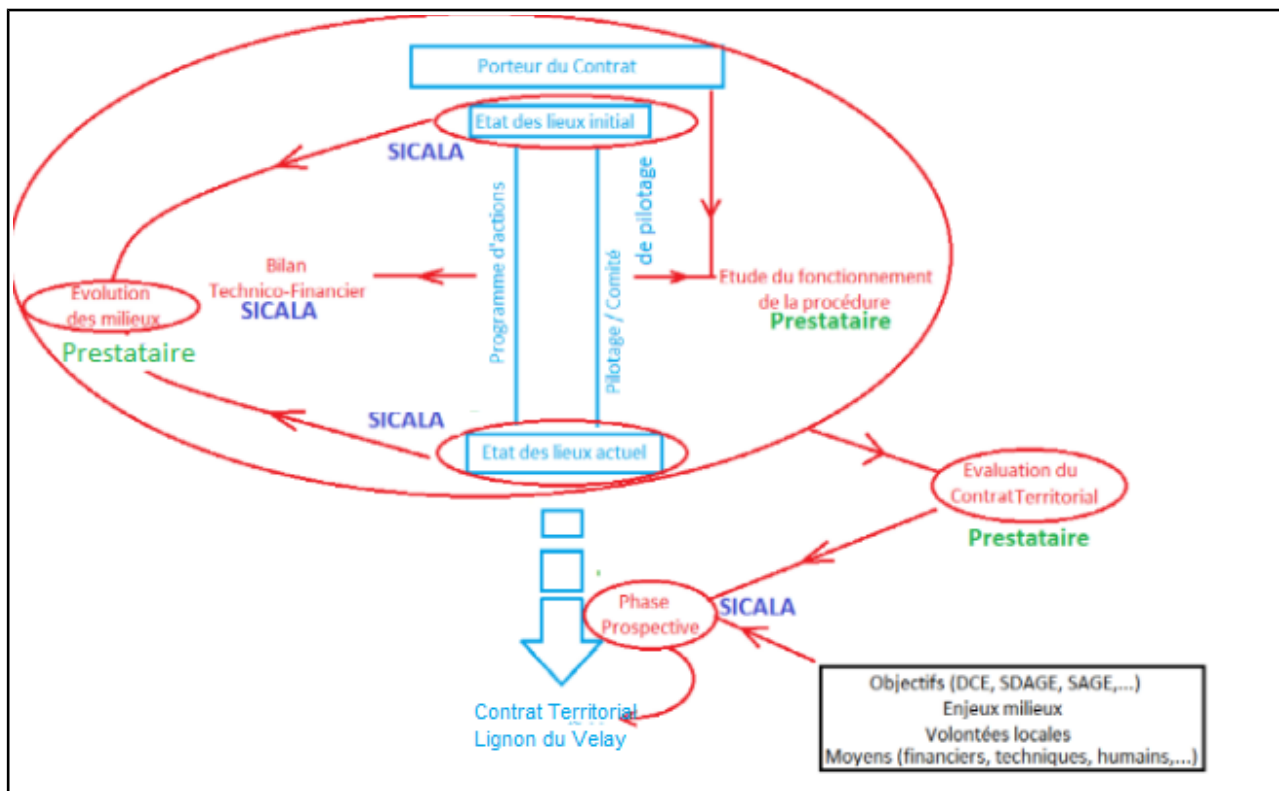


Illustration des grandes phases de l'étape bilan du Contrat (d'après Damien Chantreau-SICALA)

Comme très souvent pour ce genre de procédure, le bilan **technico-financier** de la démarche sera réalisé en interne. L'équipe technique du SICALA procédera également au rappel de l'état des lieux initial en début de contrat et à l'actualisation de l'état actuel des milieux en collaboration avec le bureau d'étude (notamment évolution des pressions entre 2012 et 2017).

L'étude du fonctionnement de la procédure et l'évaluation des travaux en rivière et des actions effectuées dans le cadre des volets 1 et 3 seront confiés au prestataire. Par la suite et à l'aide du travail fourni par le SICALA, le prestataire s'attachera à réaliser **l'Évaluation du Contrat**.

Déroulement et répartition des missions de la démarche Bilan du Contrat Territorial du Haut-Lignon

Chronologie

SICALA Interne	Prestataire
Bilan technico-financier (BTF)	Évaluation des travaux en rivière/actions volets 1 & 3
Rappel de l'État initial (base du contrat)	État actuel (phase terrain)
État actuel (données bibliographiques)	
Conclusion de la mission interne	Prise en main du BTF
	Comparaison état actuel et Évolution des milieux
	Évaluation de l'impact environnemental des actions
	Étude fonctionnement de la procédure
	Évaluation du Contrat
Phase prospective / programmation volets 1, 2 et 3 Nouveau Contrat (hors étude)	
Concertation/définition d'un projet définitif	

—▶ : Échange de résultats entre le SICALA et le prestataire de l'étape Bilan du Contrat

2.1. Objectifs de la mission

La présente mission a pour objectifs :

- d'analyser/évaluer la qualité des travaux en rivière effectués lors de la procédure de Contrat Territorial (en incluant un rapport entre la fonctionnalité et le coût des travaux), travaux prévus dans le cadre du volet 2 « Restaurer et maintenir la qualité des milieux aquatiques »
- d'analyser/évaluer la qualité des actions du volet 1 « Améliorer la qualité de l'eau » en se consacrant plus précisément sur celles de l'objectif « Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricoles » ainsi que les actions de suivis prévues dans le cadre du volet 3 « Animer, communiquer et suivre le bon déroulement du contrat territorial »
- de s'intéresser aux actions prévues initialement mais non effectuées (notamment certaines du volet 1) et aux raisons qui peuvent expliquer ces non-réalisations
- d'évaluer le gain environnemental pour les milieux qu'a pu apporter l'ensemble des actions du Contrat Territorial vis-à-vis de l'atteinte des objectifs fixés à la base du contrat
- d'effectuer une comparaison de l'évolution entre l'état initial et l'état actuel sur des linéaires de cours d'eau où des travaux étaient prévus dans le cadre de la programmation initiale mais non réalisés (phase terrain) en s'intéressant notamment à l'évolution des pressions entre 2012 et 2017 sur le territoire
- d'analyser le fonctionnement de la procédure du Contrat Territorial,
- de réaliser l'évaluation de ce contrat avec les données issues du bilan technico-financier et de l'évaluation des milieux réalisés et répondre aux questions évaluatives demandées (cf. document « *Éléments d'information pour l'élaboration du bilan évaluatif des contrats territoriaux « volet milieux aquatiques », AELB, décembre 2014*) :
 - Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles adaptées aux enjeux identifiés dans l'état des lieux du Contrat ?
 - Dans quelle mesure les moyens financiers et humains déployés étaient-ils adaptés aux objectifs du Contrat ?
 - Dans quelle mesure la mise en place d'un Contrat sur le territoire est-elle cohérente, complémentaire, avec l'intervention d'autres acteurs publics ?
 - Dans quelle mesure la démarche de Contrat a-t-elle favorisé la définition d'une stratégie et d'objectifs partagés avec les différents partenaires ?
 - Dans quelle mesure le Contrat est-il cohérent, complémentaire avec la réglementation ?
 - Dans quelle mesure les actions du contrat permettent-elles d'atteindre le bon état des eaux souhaité par la DCE ?
 - Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?
 - Dans quelle mesure les actions du contrat ont permis de diminuer ou de supprimer les pressions de pollutions ?
 - Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?
 - Dans quelle mesure les travaux de restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) notamment ont-ils permis d'améliorer l'état des masses d'eau et la morphologie des milieux ?
 - Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles ?
 - Dans quelle mesure les acteurs et les partenaires ont-ils été associés au contrat ?
 - Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs du territoire ?

- Dans quelle mesure les aides pour des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation permettent-elles d'améliorer l'efficacité des interventions.
- Les effets du contrat seront-ils durables ? Les mécanismes mis en place sont-ils viables ?

- d'apporter aux maîtres d'ouvrages et acteurs locaux les éléments nécessaires à la conduite d'une réflexion sur les perspectives à donner à cette démarche sur le bassin versant du Lignon (échelle du territoire du SAGE Lignon du Velay).

Le prestataire devra intégrer dans sa réponse, et toujours prendre en compte dans ses réflexions, le contexte actuel de mise en œuvre de la DCE ainsi que le projet de SAGE Lignon du Velay et ses dispositions. Il devra également prendre en compte les évolutions liées aux transferts de la compétence GEMAPI.

3. Contenu de la mission du prestataire

3.1. Évaluation des travaux et des actions menés dans le cadre du CTHL

Expertise de terrain : visites des chantiers réalisés

Le SICALA et les membres du Comité de Pilotage ont souhaité confier cette phase de l'étude au prestataire afin de conserver une entière impartialité dans l'évaluation des travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial (ou « ne pas être juge et partie du travail réalisé »).

Le prestataire aura à sa disposition les chantiers et dépenses effectués au travers du bilan technico-financier réalisé en amont/en parallèle de la présente étude.

Parmi les types d'opérations cités ci-dessous, le prestataire devra sélectionner aléatoirement **au moins 3 chantiers à visiter par type de problématiques** dans la limite maximale d'un total de **22 chantiers** :

- Lutte contre la Renouée du Japon,
- Restauration de berges par génie végétal,
- Clôtures et abreuvoirs,
- Restauration de la ripisylve (travaux forestiers et plantations)
- Reconquêtes des berges et fonds de vallons enrésinés
- Franchissement des ouvrages
- Démantèlement d'ouvrages
- Travaux de restauration des zones humides (1 seul chantier à inspecter).

Concernant les opérations de reconquêtes des berges enrésinées, de restauration des berges par génie végétal et de démantèlements précédemment citées, les visites seront réalisées sur un secteur élargi d'environ 200m afin d'appréhender le fonctionnement amont / aval du cours d'eau (100m amont / 100m aval) et les impacts positifs des travaux.

Les visites devront permettre au prestataire de rendre compte du gain en niveau d'altération et de la diminution / persistance de la pression. Pour ces deux points, le prestataire adaptera son niveau d'expertise. Porter une expertise localisée à l'emprise même des travaux, mais également amener son expertise à l'échelle d'un tronçon (ou plusieurs mètres linéaires) dans le cas de travaux cumulés.

Pour chaque site, le prestataire identifiera les éventuels dysfonctionnements à résoudre. Chaque chantier visité fera office d'une fiche au sein de laquelle sera rappelée la problématique initiale, la localisation et les travaux réalisés ainsi que le maître d'œuvre. Cette fiche fera également apparaître la pertinence des choix techniques effectués ainsi que les pistes d'amélioration possibles s'il y a lieu.

Le maître d'ouvrage impose la réalisation de cette phase terrain (donc hors interprétation et rédaction) en un maximum de 6 jours (Cf. DPGF). Ces visites pourront se faire (au moins en partie) en compagnie du technicien de rivière pour une meilleure compréhension.

Expertise de terrain : auprès d'agriculteurs et des élus/acteurs du territoire

Dans le cadre de l'animation agricole du Contrat Territorial (Objectif « Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricoles »), des journées techniques d'informations sur la gestion des effluents, des démonstrations (notamment concernant l'agriculture biologique) ont eu lieu tout au long du contrat. Le contrat a également été marqué par la mise en place d'un projet agro-environnemental et climatique sur le territoire du Haut-Lignon en 2015 mais également par la mise en place de mesures agro-environnementales dès 2010.

Il est donc demandé au prestataire de prévoir la rencontre de quelques agriculteurs (minimum 5) ayant participé à ces actions mais également des agriculteurs n'y ayant pas participé (ciblage des CUMA...).

Dans le cadre de l'objectif « Améliorer les systèmes d'assainissement domestique », deux visites de travaux menés par les communes et identifiés dans les fiches action du contrat devront également avoir lieu (si les travaux n'ont pas eu lieu, le prestataire devra prévoir de contacter les communes).

Le maître d'ouvrage impose la réalisation de cette phase terrain (donc hors interprétation et rédaction) en un maximum de 2 jours (Cf. DPGF).

Une **réunion de concertation** aura lieu en amont de ces visites de chantiers et d'actions entre le SICALA et le prestataire afin d'échanger sur les principes des travaux et sur les objectifs des actions, sur les difficultés rencontrées sur le terrain et les compromis ayant pu avoir lieu sur certains chantiers. Ces échanges permettront au prestataire de se familiariser avec le territoire et ses enjeux (le SICALA fournira au prestataire tous les documents lui semblant nécessaire pour une bonne compréhension comme les photos avant, pendant, après les travaux ; les formulaires de déclaration Loi sur l'eau lorsqu'ils existent...).

Actions non réalisées : En se basant sur les données regroupées dans le bilan technico-financier effectué par le SICALA, le prestataire devra également s'intéresser aux actions non réalisées et fournir une interprétation à cette non-réalisation.

3.2. Évolution entre l'état des lieux initial et actuel

L'état des lieux actuel portera sur l'actualisation des informations connues à l'origine du contrat au **regard des enjeux et objectifs identifiés à l'origine**.

Le diagnostic de l'état actuel s'appuiera sur le résultat des études conduites pendant le contrat et sur les données publiques (réseaux de mesures, ...). Certains des thèmes retrouvés dans les enjeux et objectifs du contrat nécessiteront, pour être actualisés, un travail de terrain (détaillé ci-après) et de recherche bibliographique (effectué par le SICALA dans la phase interne de l'étude bilan basé sur les **indicateurs de réalisation**).

Expertise de terrain : mission du prestataires

Un diagnostic complet ayant été effectué en 2010 par le bureau d'étude Burgeap dans le cadre de l'étude bilan, perspectives du CRE Lignon, il est proposé au prestataire d'effectuer une phase terrain sur des sites prévus à la programmation initiale mais sur lesquels aucun travaux n'ont eu lieu.

*Cette phase terrain pourrait avoir lieu sur 1 ou 2 linéaires par problématiques (et problématiques croisées) sur lesquels la situation a pu ponctuellement évoluer depuis l'état des lieux initial et permettrait d'avoir une base pour la phase prospective qui est prévue en interne. Le maître d'ouvrage impose la réalisation de cette phase terrain (donc hors interprétation et rédaction) en **un maximum de 2 jours** (Cf. DPGF).*

Les données collectées dans le cadre de cet état des lieux ponctuel seront :

- les caractéristiques et grandes problématiques de chaque linéaire,
- un état de la ripisylve, incluant notamment les îlots de renouée du Japon identifiés si présents (localisation et surface estimée),
- un état des ouvrages ,
- les altérations et leurs impacts sur la biologie du cours d'eau en situation actuelle,
- un état des pressions exercées sur le milieu,
- les enjeux actuels ou nouveaux.

Cette partie devra ainsi permettre de dresser de grandes pistes de réflexion pour l'avenir du contrat pour l'amont. Le prestataire devra ainsi classer les tronçons visités en fonction de la pertinence d'actions et en les priorisant.

Un atlas cartographique des tronçons visités et des problématiques rencontrées sera produit ainsi qu'un ensemble de couches SIG sous MapInfo/Qgis.

3.3. Évaluation de l'impact environnemental des actions du contrat territorial

L'objectif de cette phase est d'évaluer les impacts sur les milieux des actions et des travaux menés pendant la programmation du contrat territorial. Cette évaluation pourra se faire à partir de données factuelles (qualité des eaux, indicateurs biologiques, état des masses d'eaux...) ou de toute autre **méthodologie que le prestataire pourra proposer** : une réunion de calage sera à prévoir entre le prestataire et le porteur de projet afin de définir les modalités de cette évaluation qui devra prendre en compte le temps de réaction des milieux qui n'est pas toujours en adéquation avec les programmations de travaux.

De plus, dans le cadre de cette évaluation de l'impact environnemental, le prestataire devra prendre en compte l'évolution des pressions entre 2012-2017 pesant sur les milieux aquatiques du territoire. Cette évolution des pressions sera renseignée en partie par le SICALA dans le cadre de sa mission interne.

3.4. Étude du fonctionnement de la procédure

L'objectif de cette phase est d'étudier et d'analyser le fonctionnement de la procédure. Pour ce faire, le prestataire s'intéressera plus particulièrement aux modalités concrètes de mise en œuvre des principes fondateurs du contrat territorial : mise en place d'une concertation, réalisation d'un programme d'actions, mode de fonctionnement de la structure et relations entre les différentes catégories d'acteurs.

* En ce qui concerne les **élus locaux**, le bureau d'études tiendra compte à la fois du **nombre** de maires / présidents de Communauté de communes sur le bassin versant mais également du renouvellement de ces élus locaux (maires, délégués communautaires,...) lors des élections municipales de 2014. Le bureau d'études devra donc tenir compte de ce contexte afin de viser les personnes à même de convenir au type d'investigations projetées. **Le recours à d'anciens élus semble inévitable.**

* Les structures intercommunales aujourd'hui présentes et le nombre de leurs communes situées sur le bassin versant, sont rappelés ci-dessous :

- Communauté de Communes du Haut-Lignon : 6 communes (l'ensemble du territoire de cette communauté de communes est situé à l'intérieur du bassin versant du Haut-Lignon)
- Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : 3 communes
- Communauté de Communes des Monts des Sucs : 4 communes
- Communauté de Communes Meygal Mézenc Loire Sauvage (**non adhérente au SICALA**) : 5 communes
- Communauté de Communes du Val'Eyrieux (Ardèche) (**non adhérente au SICALA**) : 5 communes

* Les élus locaux appartenant aux syndicats d'assainissement ou d'eau potable pourront également être pris en considération : le bureau d'étude jugera de la pertinence de cette suggestion.

* Les partenaires techniques, financiers et locaux pressentis pour être consultés dans cette étude sont listés ci-dessous. Cette liste pourra servir de base à la réflexion du candidat mais ne constitue en aucun cas une liste obligatoire et exhaustive. Il est à noter qu'une grande partie de ces partenaires sont représentés au sein du Comité de Pilotage du Contrat et sont donc d'ors et déjà informés de la démarche de l'étude bilan.

- Partenaires techniques et financiers

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil départemental de Haute-Loire et d'Ardèche
- Saint-Étienne Métropole
- Fédération de Pêche de Haute-Loire et d'Ardèche
- DDT Haute-Loire : service Eau-Biodiversité et service Aménagement-Risques
- ONEMA (43/07)
- Chambre d'Agriculture (43/07)
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- SATEA 43
- Pays de la Jeune Loire et de ses rivières

- **Usagers et acteurs locaux** : pourront être associés à la démarche, de façon plus ou moins importante **selon leur implication** et à des étapes différentes de cette partie de l'étude :

- Agriculteurs (ayant participé aux travaux, aux MAET, aux MAEC, aux journées de formations...)
- Associations de pêche locales
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- CBNMC
- Associations de protection de la nature ou défense du patrimoine (comme le CEN / SOS Loire Vivante)
- Écoles primaires, Collèges, Lycées où ont eu lieu des animations scolaires
- Syndicats des eaux
- Correspondants de presse locaux

Le bureau d'étude précisera dans son offre la méthode qu'il compte adopter pour recueillir et traiter l'information issue de ces acteurs (réunions collectives, entretiens individuels, questionnaires, entretiens téléphonique,...). Un chiffrage indicatif du nombre d'acteurs qui seront rencontrés (ou de réunions d'acteurs) sera précisé dans l'offre.

3.4.1. État des lieux de la procédure

Les contrats territoriaux constituent un outil de mise en œuvre d'actions multi-thématiques visant à promouvoir les principes de la loi sur l'eau du 1992 puis de 2006 c'est-à-dire une gestion équilibrée de la ressource visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection et le développement de la ressource en eau. Issus d'une large concertation, ils visent à organiser une gestion collective, durable et équilibrée du patrimoine « eau et milieux aquatiques » sur un territoire donné, en suivant les prescriptions des SDAGE et des SAGE concernés.

La mise en œuvre d'un contrat s'appuie donc sur deux principes fondateurs :

- la mise en place d'une concertation favorisant une prise de conscience concernant la nécessité d'une gestion cohérente des milieux aquatiques sur un bassin versant ou une unité hydrographique donnée, en tenant compte de la multiplicité des usages et des acteurs en présence ;
- la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté et cohérent pour atteindre un certain nombre d'objectifs définis dans le contrat et partagés par l'ensemble des partenaires.

Cette partie de l'étude sera réalisée au regard de chacun des 2 grands principes du contrat territorial.

Dans un premier temps, c'est une description essentiellement factuelle qui vise à donner une image la plus fidèle possible du mode de fonctionnement de la procédure, sans toutefois aller jusqu'à étudier le niveau local de mise en œuvre des opérations.

Cette partie s'appliquera notamment à préciser le mode de fonctionnement concernant :

- **l'organisation de la concertation** : quelle représentation et quelle participation des différents partenaires ou acteurs du contrat, sous quelle forme, à quelle fréquence ... ?
- **l'échange d'informations et de données** : quels sont les acteurs en présence, concernant l'échange de quel type d'information ? Comment se fait l'échange - écrits, groupes, relations bilatérales, multilatérales ... ?
- la **communication** : qui communique, pour dire quoi, à qui, comment ... ?
- le **pilotage opérationnel du contrat** : en particulier, relation entre structure porteuse / maîtres d'ouvrage / partenaires institutionnels du contrat, pertinence et articulation des différents acteurs en matière de police (maires, services de l'État), notamment pour les phases de travaux...

Dans un deuxième temps, pour chacun de ces points, il conviendra de décrire et d'analyser :

- **les mécanismes de prise de décision** : quel rôle et quelle légitimité des différents organes visant à la mise en œuvre du contrat Territorial (comité de pilotage, structure porteuse, autres...) ?
- **les règles implicites ou explicites du mode de fonctionnement** : existe-t-il une formalisation des règles de fonctionnement ? Quel écart entre la pratique et la théorie (cf : compte-rendu de comités de pilotage, organigrammes internes ...) ? Comment ces règles ont-elles été élaborées ? Portées à connaissance ?

Enfin, le bureau d'étude s'intéressera aux moyens humains et matériels mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat :

- quel effectif réellement attaché au fonctionnement du contrat (effectif technique / administratif...), quelles sont les tâches effectuées ?
- quels sont les moyens et le mode d'organisation pour le suivi technico-financier du contrat et son pilotage ? Existe-t-il des tableaux de bord de suivi des opérations, des demandes de subventions ? Des modalités d'évaluation concernant l'état d'avancement du contrat ? Concernant les opérations réalisées ?

Pour chacun de ces points le bureau d'études identifiera, le cas échéant, les évolutions et/ou modifications de ce mode de fonctionnement dans le temps et leur(s) origine(s).

3.4.2. Analyse et appropriation de la démarche et de ses objectifs

Le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche constitue un « indicateur » du fonctionnement du contrat territorial. Par une analyse à la fois factuelle et qualitative (sur la base d'enquêtes, entretiens, sondages etc.), le bureau d'étude abordera, pour chacune **des catégories d'acteurs pertinentes** et partenaires identifiés, les points suivants :

- connaissance de la procédure : les partenaires / acteurs identifiés connaissent-ils le contrat territorial, ses objectifs, les moyens (humains/matériels) qui lui sont alloués ? Connaissent-ils son mode de fonctionnement ?
- se sentent-ils concernés ? Engagés ? Adhèrent-ils à la démarche de façon active : présence / absence dans les réunions ou organes de concertation ?
- ont-ils transcrit des démarches et / ou objectifs du contrat territorial dans certaines de leurs actions propres ou en synergie avec le contrat territorial ?

3.4.3. Évaluation/estimation du fonctionnement et de la mise en œuvre de la procédure par l'ensemble des acteurs et partenaires

Cette partie vise à connaître l'appréciation et l'implication portée par les différents partenaires et acteurs sur le contrat territorial. Elle constitue donc une mesure « qualitative », « subjective ».

L'objectif est de savoir « comment est perçu » le contrat territorial par les différents acteurs et partenaires (en pondérant cette perception par le niveau d'information et d'implication de ces différents acteurs). Cette analyse sera donc réalisée essentiellement sur la base d'une approche qualitative, à partir d'entretiens, enquêtes, sondages ou tous autres moyens jugés pertinents par le bureau d'étude.

Elle visera notamment à estimer :

- la **satisfaction des différents acteurs et partenaires vis-à-vis du fonctionnement de la procédure** (pourront être abordés notamment les points suivants : le mode de fonctionnement était-il connu ? Satisfaisant ? Les acteurs et partenaires estiment-ils avoir été suffisamment associés ? comment ? Les prises de décisions étaient-elles claires ? Concertées ? Partenariales ? Le déroulement de la procédure s'est-il fait de façon linéaire ? Période de rupture ? De ralentissement ?)
- la **satisfaction des différentes catégories d'acteurs et des partenaires du contrat vis-à-vis des objectifs identifiés et des résultats obtenus** (en particulier : les objectifs ont-ils été atteints ? Les résultats sont-ils satisfaisants ?)
- la **satisfaction des différentes catégories d'acteurs et partenaires vis-à-vis de la procédure elle-même** (la procédure Contrat Territorial vous semble-t-elle adaptée aux problèmes à traiter ?...)

Cette partie s'attachera notamment à mettre en évidence l'écart, s'il existe, entre les attentes initiales vis-à-vis du Contrat Territorial et l'état de satisfaction à la fin de la procédure.

Cette partie sera également l'occasion de poser la question de la pertinence du portage de cette démarche en effectuant une ouverture sur le futur portage du potentiel contrat territorial à l'échelle du territoire du SAGE en prenant en compte la nouvelle vision GEMAPI.

L'offre du candidat exposera une proposition de rendu pour cette phase. Ce rendu se devra d'être clair et devra rendre facilement compte des observations /analyses / interprétations et des évolutions à apporter.

Le maître d'ouvrage attend plus que de simples histogrammes issus de sondages.

3.5. Évaluation du Contrat Territorial

Cette phase vient faire la synthèse du bilan technique et financier, de l'analyse des milieux (**ces deux phases étant réalisées en interne au SICALA, en collaboration avec le prestataire pour la seconde**) et de la phase d'analyse du fonctionnement de la procédure. Il s'agit d'une phase d'analyse et de synthèse, d'évaluation des objectifs, enjeux, moyens et résultats, qui nécessitera que le bureau d'études se soit totalement et parfaitement approprié le bilan effectué préalablement.

L'intégration et l'appropriation du bilan technique et financier devront être clairement prises en compte dans la prestation du bureau d'études. La mise en lien du travail effectué sur le bilan technique et financier avec la présente étude sera un facteur de réussite. **Une attention particulière sera donc portée à cet aspect dans l'étude de la méthodologie proposée par le candidat.**

La synthèse des informations issues des modules précédents devra se faire en analysant **l'adéquation entre les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats obtenus** (souhaités et non souhaités).

Cette analyse sera abordée selon 5 critères :

- *la pertinence* : adéquation entre les enjeux et les objectifs.
- *la cohérence* : adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés.
- *l'efficacité* : adéquation entre les objectifs et les résultats.
- *l'efficience* : adéquation entre les moyens et les résultats.
- *la durabilité*

L'analyse de ces critères **devra répondre** à l'ensemble des questions évaluatives citées ci-dessous (déjà vues en 2.1) :

- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles adaptées aux enjeux identifiés dans l'état des lieux du Contrat ?
- Dans quelle mesure les moyens financiers et humains déployés étaient-ils adaptés aux objectifs du Contrat ?
- Dans quelle mesure la mise en place d'un Contrat sur le territoire est-elle cohérente, complémentaire, avec l'intervention d'autres acteurs publics ?
- Dans quelle mesure la démarche de Contrat a-t-elle favorisé la définition d'une stratégie et d'objectifs partagés avec les différents partenaires ?
- Dans quelle mesure le Contrat est-il cohérent, complémentaire avec la réglementation ?
- Dans quelle mesure les actions du contrat permettent-elles d'atteindre le bon état des eaux souhaité par la DCE ?
- Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure les actions du contrat ont permis de diminuer ou de supprimer les pressions de pollutions ?
- Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?
- Dans quelle mesure les travaux de restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) notamment ont-ils permis d'améliorer l'état des masses d'eau et la morphologie des milieux ?
- Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles ?
- Dans quelle mesure les acteurs et les partenaires ont-ils été associés au contrat ?
- Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs du territoire ?
- Dans quelle mesure les aides pour des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation permettent-elles d'améliorer l'efficacité des interventions.
- Les effets du contrat seront-ils durables ? Les mécanismes mis en place sont-ils viables ?

En annexe 2, figurent quelques exemples d'éléments attendus pour chaque question.

Le niveau d'analyse portera sur les grands types d'opérations (actions et fonctionnement) regroupée en fonction des objectifs. Enfin, l'analyse devra permettre d'identifier les possibles effets induits (notamment l'impact socio-économique des actions menées) et les possibles effets pervers du contrat territorial.

Le candidat exposera dans son offre une proposition de rendu.

3.6. Conclusions, Recommandations

Sur la base des investigations précédentes, et de son appropriation de la démarche de Contrat Territorial, le bureau d'études :

- présentera les points positifs et négatifs de la démarche du contrat territorial du Haut-Lignon
- rappellera **les grands enjeux actuels/résiduels du bassin versant,**

- proposera **les objectifs** à atteindre les concernant ; ces objectifs pourront être définis à partir du milieu (ex : objectifs de qualité), de la réglementation (ex : respect de la directive sur l'eau, des objectifs DCE de la masse d'eau, du futur SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesure, de l'état des lieux de la masse d'eau 2013 de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, du SAGE Lignon du Velay), de l'expression des acteurs et des usagers,
- intégrera à sa réflexion et ses recommandations l'**implication de la future compétence GEMAPI** sur le territoire et les collectivités du bassin versant du Lignon.

Une attention particulière sera portée à la méthodologie proposée pour cette phase de recommandations et de perspectives.

4. CONDITIONS DE RÉALISATION

4.1. Animation, Coordination

La présente étude sera suivie au sein du SICALA par la chargée de mission du Contrat Territorial. Interviendront également différents collaborateurs :

- Le technicien des rivières en poste depuis 2011, qui a travaillé sur l'élaboration des actions du Contrat ;
- La chargée de mission de la démarche SAGE Lignon du Velay en poste depuis 2013 ;
- Le Directeur du SICALA ;
- Un chargé de mission interne au SICALA pour le suivi financier des contrats qui sera à même d'apporter des données relatives à cet aspect.

Le prestataire retenu devra avoir des **échanges réguliers** avec la chargée de mission ou d'autres membres de l'équipe lors des différentes phases d'étude : rendez-vous réguliers, échanges téléphoniques ou par courrier électroniques réguliers,...

Un comité de suivi sera constitué pour la présente étude. Il sera composé :

- De l'équipe du SICALA,
- Des membres élus du comité de pilotage, délégués SICALA,
- Des partenaires techniques et financiers : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Auvergne Rhône-Alpes, État (DDT, DREAL), Département de Haute-Loire, Saint-Étienne Métropole ONEMA (43), Fédération de Pêche et Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, SATEA 43, syndicat des eaux,
- En fonction des étapes et des besoins, d'autres partenaires pourront être associés : associations locales ou départementales, CCI,...

Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec les différents membres du comité de pilotage.

Le (ou les) bureau(x) d'études devra prévoir au minimum 3 réunions de restitution :

- une première, lors du démarrage de l'étude, afin de présenter au comité de suivi sa méthodologie et se coordonner sur le mode de déroulement de l'étude, l'identification des données disponibles et les personnes ressources, les liens entre les phases réalisées en interne et la présente étude, le phasage des différents volets, la forme des documents demandés, les délais de remise des documents, la liste des destinataires, la programmation des différentes réunions de restitution,...
- une seconde à l'issue de la phase d'évaluation de la procédure et des premières recommandations/perspectives concernant une future procédure

Le prestataire inclura également une dernière réunion (3ème) de présentation définitive lors d'un Comité de Pilotage.

Ceci reste une proposition, le candidat est libre d'apporter des modifications.

Au moins 15 jours avant chacune de ces réunions, un document d'étape, validé par le SICALA, sera envoyé à chaque membre du comité de suivi (par mail).

La préparation des réunions se fera en étroite concertation avec le maître d'ouvrage.

4.2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

En bleu, le calendrier et phasage des missions correspondant à **la partie SICALA**.

En vert, le phasage prévisionnel et missions du **prestataire**.

Janvier 2017 : Démarrage de l'étude interne (bilan technico-financier)

Février 2017 : Accueil du stagiaire SICALA en appui cartographique (bilan technico-financier) et en préparation de la phase prospective au contrat

Mars 2017 : **Prestataire 1er comité de suivi** : Lancement Étude – Prise en main du BTF (Bilan Technico-Financier) – Évaluation des travaux en rivière réalisés dans le cadre du Contrat Territorial et des actions des volets 1 et 3

Mars-Avril-Mai 2017 : Mise en forme des résultats – Rédaction – Cartographie Phase terrain tronçons + état actuel Rendu de la phase d'étude du fonctionnement de la procédure et d'évaluation des travaux

Fin juin 2017 : **Prestataire 2ème comité de suivi** : Rendu de l'évaluation de la procédure /Conclusion/Recommandations

Été 2017 : Finalisation des rendus

Début Septembre : **SICALA et Prestataire 3ème réunion/Comité de pilotage** : Présentation des résultats du bilan.

La fin de l'étude approximative, en fonction du commencement, est prévu pour **fin septembre 2017**.

Même s'il pourra faire l'objet d'ajustements, le planning établi ci-après doit être considéré comme un impératif de base des missions du présent marché. A partir de ce prévisionnel, le candidat devra proposer un calendrier pertinent et réaliste dans son offre.

Le SICALA tient à préciser qu'il sera en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette démarche **sous réserve d'un accompagnement financier jugé suffisant de la part des partenaires de cette opération**. L'acte d'engagement avec le titulaire ne pourra être signé qu'après réception du positionnement de la part des partenaires sollicités par le SICALA.

4.3. RENDU DE LA PRESTATION

Le prestataire retenu mettra à disposition du SICALA, l'ensemble des données recueillies (bases de données, listes de contacts, cartes produites, photographies, **comptes-rendus des rendez-vous et réunions**,...).

L'échange et le rendu des données SIG se fera sous format SHP.

L'ensemble des supports informatiques produits ou récoltés par le prestataire sera livré au maître d'ouvrage (tableaux excel, rendus sous word, ...).

Pour chaque phase, **un rendu est attendu** :

- Rapport concernant les points 3.1, 3.2, 3.3 dont en annexe ou autre dossier, les fiches d'évaluations des travaux en rivière et des actions, les comptes-rendus de rencontres avec les acteurs, interviews,...

- Rapport concernant les points 3.3 et 3.4 dont en annexe ou autre dossier, les comptes-rendus de la phase avec les acteurs,
- Atlas cartographique (A3 paysage), autant de cartes que le prestataire jugera nécessaire pour la bonne compréhension et l'illustration des propos, notamment pour resituer les travaux en rivières visités lors de l'évaluation, les collectivités/acteurs rencontrés, etc.

Une synthèse vulgarisée, sous forme de livret illustré, (maximum 10 pages) et compréhensible par un public non spécialiste sera également produite. Ce document rendra compte **de l'ensemble** de la procédure de bilan (prestataire et SICALA). Ce document de communication devra être validé par les membres du comité de pilotage en fin d'étude (cf. **DPGF pour le nombre de publication envisagé**).

Le prestataire pourra cependant faire apparaître dans son offre une proposition de rendu pour chacune des phases.

Chaque rapport final sera établi et fourni sous version informatique (version pdf final et **version modifiable** avec insertion des cartes, tableaux, etc.), ainsi qu'en 4 exemplaires papier dont un reproductible.

La présente étude nécessitera deux types de compétences qu'il sera impératif de pouvoir présenter :

- Des compétences en matière d'évaluation des politiques publiques et / ou partenariales, en particulier dans le domaine environnemental et si possible de la gestion des milieux aquatiques. Cette compétence englobera également des compétences claires en matière d'animation de groupes, de concertation, de dialogue entre acteurs ;
- Des compétences techniques sur la gestion des milieux aquatiques pour exploiter au mieux le bilan technique et financier / l'analyse des milieux réalisés / l'évaluation des travaux en rivière et pouvoir ainsi en tirer une analyse pertinente dans le but d'être une personne ressource dans la phase perspectives (connaissance fine des outils existants, des réglementations, des politiques publiques, etc.) ;

La non-présence de ces compétences sera un motif de rejet des candidatures.

Des connaissances du monde agricole sera un plus dans le cadre de l'évaluation du volet 1.

Il est tout à fait envisageable d'avoir recours à un groupement de bureaux d'études.

4.4. Présentation des offres

Afin de faciliter l'analyse des offres par le maître d'ouvrage, le bureau d'études devra impérativement détailler sa proposition au sein un **mémoire descriptif** détaillant les méthodes employées pour chacun des volets de l'étude, **en suivant les grands axes de la prestation** :

- Évaluation des travaux en rivière et des actions des volets 1 et 3
- Proposition d'une méthodologie pour évaluer l'impact de la programmation
- Analyse du fonctionnement de la procédure,
- Évaluation du Contrat Territorial,
- Conclusions/Recommandations,

Le prestataire remplira également le DPGF.

Il devra en plus joindre :

- une description des moyens humains en identifiant un chef de projet interlocuteur principal du syndicat et animateur des réunions, noms, qualifications et expériences professionnelles des personnes amenées à travailler sur l'étude ;
- les références de l'entreprise datant de moins de 3 ans (références à des **prestations analogues** précisant le nom du Maître d'Ouvrage, les dates de réalisation et les personnes responsables de l'étude).

Suite à la période de consultation, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de négocier. Dans ce cas de figure, les entreprises les mieux positionnées seront contactées. **La proposition financière des candidats devra être valable, sans réactualisation des prix, 120 jours après la date de dépôt des offres** (délai nécessaire à l'instruction des dossiers de subvention suite à la présente consultation).

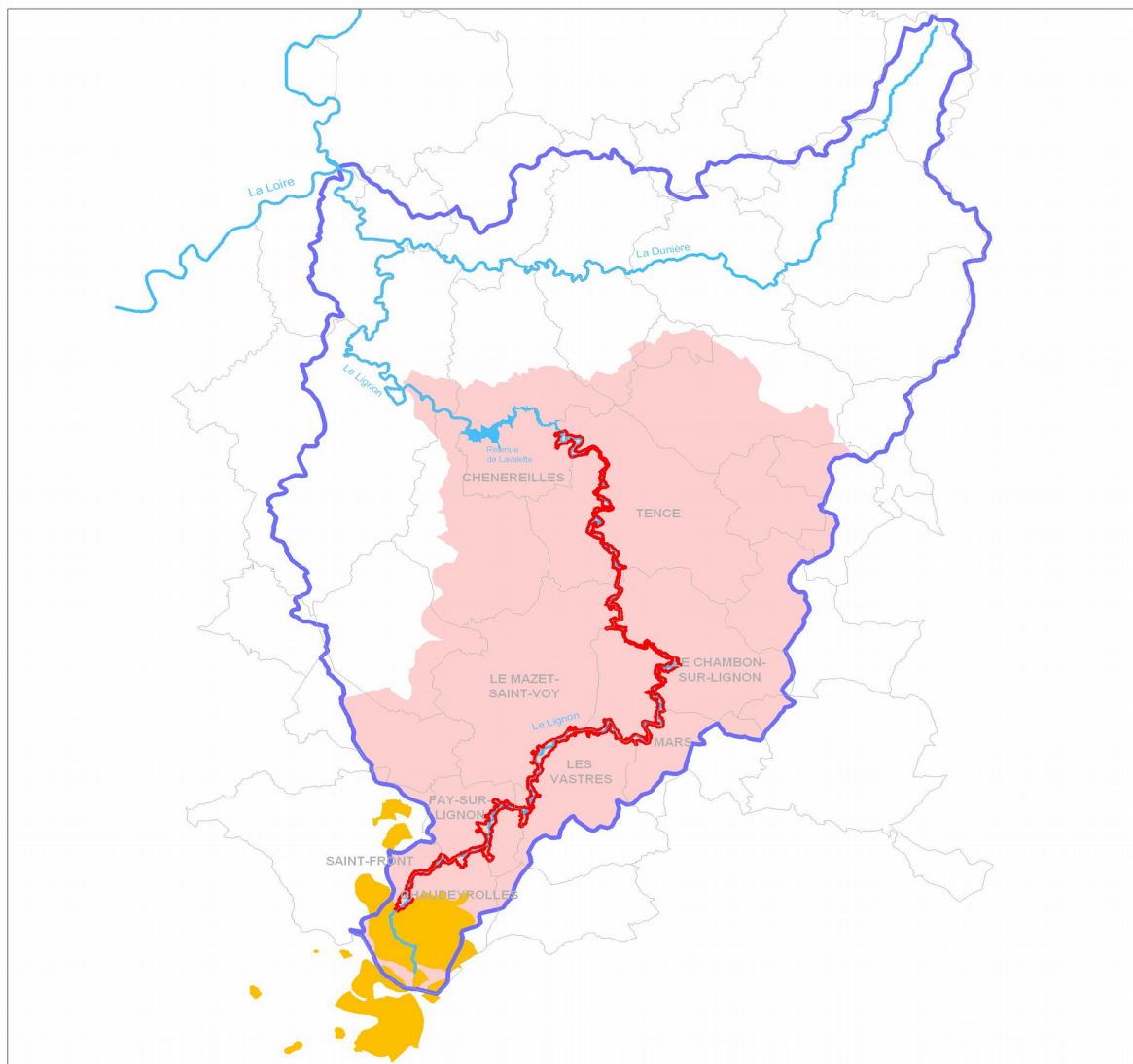
4.5. Propriété des documents réalisés

Tous les résultats et documents produits au cours de l'étude resteront la **propriété du maître d'ouvrage**. Le prestataire sera tenu à la discrétion la plus absolue concernant les faits, informations ou documents dont il aura connaissance.

Annexe 1 : Carte du bassin versant du Haut-Lignon et du périmètre du SAGE Lignon du Velay

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088

Carte 5 : Zonages administratifs



- | | |
|---|--|
| Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" | Limite du Contrat Territorial du Haut-Lignon |
| Site Natura 2000 du Mézenc | Limite du SAGE "Lignon du Velay" |
| le Lignon | Limite communale |
| Barrage de Lavalette | |

Echelle : 0 3.6 7.2 km



Source : © IGN BD Carto ® 2006

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012

Annexe 2 : « Éléments d'information pour l'élaboration du bilan évaluatif des contrats territoriaux « volet milieux aquatiques », AELB, décembre 2014) »

CRITERES		QUESTIONS EVALUATIVES	ELEMENTS ATTENDUS
Pertinence Enjeux / Objectifs		1) Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles adaptées aux enjeux identifiés dans l'état des lieux du CT « milieux aquatiques » ?	Enjeux, pressions et état des masses d'eau à l'état des lieux Objectifs attendus et ambition du programme Typologie des travaux réalisés pour répondre aux objectifs
Cohérence Moyens/ Objectifs	Interne	2) Dans quelle mesure les moyens financiers et humains déployés étaient-ils adaptés aux objectifs du CT « milieux aquatiques » ?	Objectifs et ambition du programme Coût des actions Analyse de l'adéquation Moyens ↔ Objectifs Nombre de techniciens rivières ou animateurs en charge de la mise en œuvre du CT « milieux aquatiques » Qualification du technicien rivières ou animateur Moyens financiers disponibles pour mettre en œuvre le contrat
	Externe	3) Dans quelle mesure la mise en place d'un contrat sur le territoire est-elle cohérente, complémentaire, avec l'intervention d'autres acteurs publics ?	Acteurs publics présents sur le territoire Actions pour la préservation de la ressource en eau de ces acteurs publics Analyse de la complémentarité et cohérence des actions
		4) Dans quelle mesure la démarche CT « milieux aquatiques » a-t-elle favorisé la définition d'une stratégie et d'objectifs partagés avec les différents partenaires ?	Partenaires du programme Objectifs partagés / stratégie d'actions Concertation avec les partenaires
Efficacité Résultats / Objectifs		5) Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?	Objectifs initiaux du contrat territorial / réalisations Résultats visés / résultats obtenus Analyse des facteurs qui ont permis ou n'ont pas permis d'atteindre les résultats

CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES	ELEMENTS ATTENDUS
Impacts des actions sur la masse d'eau	6) Dans quelle mesure les actions du CT « milieux aquatiques » permettent-elles d'atteindre le bon état des eaux souhaité par la DCE ?	Objectif DCE sur les masses d'eau du territoire Etat de la masse d'eau avant travaux Etat de la masse d'eau après travaux : évolution des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques
	7) Dans quelle mesure les travaux de restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) ont-ils permis d'améliorer l'état des masses d'eau et la morphologie des milieux ?	Coût des travaux pour les équipements des ouvrages Coût des travaux pour l'effacement total ou partiel des ouvrages Niveau des aides pour ces actions et freins pouvant apparaître pour obtenir ces aides Gain pour la circulation piscicole Gain sur le transit sédimentaire Gain à différentes échelles : locales, cours d'eau, bassin versant
	8) Dans quelle mesure les actions du contrat ont permis de diminuer ou de supprimer les pressions de pollutions ?	Actions pour lutter contre les pollutions organiques à l'échelle de la rivière (ex : mise en place d'abreuvoirs, de clôtures...) Gain pour le milieu
	9) Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?	Impacts de travaux sur la qualité de l'eau, le milieu, la faune et la flore ...
Efficience Résultats / Moyens	10) Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles ?	sommes affectées ↔ Réalisation et impacts sur le milieu
Cohérence avec la réglementation	11) Dans quelle mesure le CT « milieux aquatiques » est-il cohérent, complémentaire avec la réglementation ?	Prise en compte des sites Natura 2000, TVB, PN, PNR... Cohérence et complémentarité avec le programme de mesures du Sdage

CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES	ELEMENTS ATTENDUS
Appropriation des acteurs	12) Dans quelle mesure les acteurs et les partenaires ont-ils été associés au contrat ?	Acteurs et partenaires associés au contrat Actions mise en œuvre pour les associer (concertation, comité de pilotage, réunions...)
	13) Quelle a été la dynamique du territoire et la perception du contrat par les acteurs du territoire ?	Nombre de réunions et de participants aux réunions d'information et de communication Nombre de questionnaires, interviews, entretiens réalisés et reçus Perception globale du contrat sur le territoire
	14) Dans quelle mesure les aides pour des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation permettent-elles d'améliorer l'efficacité des interventions ?	% des aides (par rapport au total des aides apportées sur le contrat territorial) pour les actions de sensibilisation, valorisation et communication Effets des actions de communication sur le territoire Opérations emblématiques mise en œuvre
Durabilité	15) Les effets du contrat seront-ils durables ? Les mécanismes mis en place sont-ils viables ?	Effets attendus sur le milieu Suivis mis en place pour évaluer les impacts à long terme